

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "accompagnement à la création d'entreprises agricoles et rurales pour les bénéficiaires du RSA" : convention avec l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR 13) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans son programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement professionnel.

L'ADEAR 13 propose l'action « accompagnement à la création d'entreprises agricoles et rurales pour les bénéficiaires du RSA » en direction de 21 BRSA sur les Bouches-du-Rhône.

L'action comporte plusieurs phases :

- 1) l'accueil de bénéficiaires désireux de créer ou de reprendre des micro-entreprises agricoles, par la mise à disposition de techniciens du monde agricole spécialisés dans les aspects agronomiques, juridiques et économiques ;
- 2) un accompagnement faisant intervenir l'expertise spécifique et la mise en relation avec les partenaires de l'ADEAR 13 pour trouver des solutions adaptées d'installation et de production, faciliter des démarches, favoriser la mise en réseau et la commercialisation et proposer de la formation.
- 3) un suivi post-crédation de 12 mois, avec une analyse du fonctionnement de l'entreprise, et l'apport de conseils spécifiques visant à la poursuite du développement de l'activité et à sa pérennisation.

En 2021, les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- l'accueil et l'évaluation du potentiel de réussite du projet de 21 BRSA ;
- 17 actions concrètes à réaliser comprenant : des entrées en accompagnement à la création ; des installations (créations ou reprises d'entreprise) ; des suivis post-crédation d'entreprise d'une durée minimale de 12 mois.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action du 01/01/2019 au 31/12/2019 (objectif : évaluer 19 BRSA et conduire 15 actions concrètes) :

- 26 BRSA accueillis (dont 11 femmes) pour évaluation de leur projet ;

- 20 actions concrètes réalisées : 16 accompagnements à la création d'entreprise ; 3 installations ; 1 suivi post-crétation d'entreprise.

Les projets portent essentiellement sur des secteurs tels que le maraîchage, la volaille de chair, les petits fruits et champignons.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2020 au 30/06/2020 (objectifs dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif 2020 : accueillir 13 BRSA et réaliser 11 actions concrètes) :

- 6 BRSA accueillis pour évaluation de leur projet ;
- 5 actions concrètes réalisées : 3 accompagnements à la création d'entreprise ; 2 suivis post-crétation.

En conséquence les résultats de l'action demeurent satisfaisants compte tenu de l'impact des conditions sanitaires liées au coronavirus.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2021 au 31/12/2021 avec les objectifs revus à la hausse comme précédemment évoqué.

Ce rapport concerne le financement de l'association ADEAR 13 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 21 158 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL